

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 074-217400647-20240606-D23_2024-DE

SLOW

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES

Châtillon
sur Cluses

Délibération du conseil municipal

n° D23_2024

Séance du 6 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-neuf heures, se sont réunis à la salle des fêtes, les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Cyril CATHELINÉAU, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 31 mai 2024.

Présents : M. Olivier BELLÉGO, M. Gérard BÉTEMPS, M. Cyril CATHELINÉAU, M. Pierre HUGARD, M. Eric GRANGER, Mme Laëtitia KOLCZ, Mme Nadine ORSAT, Mme Johanna POTFER, Mme Alexandra ROUGE, M. Bertrand SEVESTRE, M. Jean-Baptiste TOURET.

Absent excusé : Mme Marie-Claude MARIE ayant donné procuration à Mme Alexandra ROUGE.

Absent : M. Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Nadine ORSAT.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12.

OBJET : DÉLIBÉRATION DÉCIDANT LA CRÉATION ET LE CLASSEMENT D'UNE NOUVELLE VOIE COMMUNALE DANS LE DOMAINE PUBLIC.

Par délibération en date du 22 février 2024, le conseil municipal a décidé de procéder à une enquête publique relative à la création et de classement d'une nouvelle voie communale dans le domaine public : en effet, la commune de Châtillon sur Cluses souhaite créer une voie nouvelle de la route des Bossonnets à la rue Béatrix de Faucigny côtoyant le parking de la salle des fêtes ayant pour finalité de fermer la partie basse de la route des Bossonnets (à partir du parking) à la circulation, sauf riverains.

Tous les habitants des quartiers situés en amont de la route des Bossonnets devront passer par cette voie nouvelle pour accéder au centre-bourg de Châtillon via le rond-point sur la RD.

Afin de sécuriser le cheminement des piétons le long de cette nouvelle route, un trottoir sera créé.

Le projet comprend aussi la récupération des eaux pluviales de surfaces dans un nouveau réseau qui sera créé de la route des Bossonnets à la zone humide située en contrebas de la salle des fêtes, cette canalisation servant de dévoiement des eaux pluviales récupérées sur la route des Bossonnets.

Dans le cadre de ces travaux, un éclairage est prévu pour baliser le cheminement piéton.

L'enquête publique s'est déroulée du 3 au 17 avril 2024 dans les locaux de la mairie.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la création d'une nouvelle voie communale.

L'enquête publique a en effet permis de confirmer l'utilité de la création de cette nouvelle voirie.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 11 voix pour et une abstention (M. Eric GRANGER),

DECIDE de créer la voie de déviation de la route des Bossonnets (contournement du centre-bourg) et son classement dans le domaine public ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Secrétaire de séance

Mme Nadine ORSAT

Le Maire

Cyril CATHELINÉAU